Réf. Farde e-Assemblées : 2376394

N° OJ : **110**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Nouvel octroi subside.- Solde subside 2017.- "Belgo-Basse Guinée" : 400,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les crédits disponibles à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2020 ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a attribué des subsides dans le cadre de l'appel à projet 2017 pour la solidarité internationale dans sa décision du Conseil communal du 26/06/2017 ;

Considérant qu'un subside a été accordé à l'association Belgo-basse Guinée pour un montant de 2.000,00 EUR engagé à l'article 15001/33202 du budget ordinaire de 2017 (Farde e-Assemblées 2106692) ;

Considérant que cette association malgré le report du projet nous fait part de sa réalisation et de la transmission d'un rapport narratif et financier dûment complété et qu'un solde de 400,00 EUR c.a.d. 20% du subside doit encore être payé ;

Considérant une erreur administative de nos services qui a mené à la clotûre de l'engagement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : L'octroi du subside de 400,00 EUR sur l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2020 à l'attention de l'association Belgo-basse Guinée (TVA 068.8977.4458) pour payer le solde de leur subside suite à une erreur adminsitrative dans la clôture de l'engagement initial. (ED 20/44618) est adopté.

Annexes :